UCLouvain

ONCO2MC

2026 - 2027

Master de spécialisation en oncologie médicale

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences médicales**
Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
Sigle du programme: **ONCO2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
Compétences et acquis au terme de la formation 3
Structure du programme 3
Programme 3
Programme détaillé par matière 3
Cours et acquis d'apprentissage du programme 5
Informations diverses 6
Conditions d'accès 6
Règles professionnelles particulières 8
Evaluation au cours de la formation 8
Gestion et contacts 8

ONCO2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en oncologie médicale (A.M. du 11 mai 2007 publié le 6 juin 2007).

Votre profil

Ce master est accessible si vous possédez :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins ;
- un grade académique de master, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury ;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux littera précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions ;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littera 1° à 2° en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de deuxième cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury, aux mêmes conditions.

Votre programme

La formation à temps plein est de 6 ans dont au moins trois années de formation de base en médecine interne et trois années de formation supérieure en oncologie médicale. Elle comprend également une formation théorique. La formation supérieure du candidat-spécialiste consistera en trois années de stage dans un ou plusieurs services reconnus pour la formation en oncologie médicale. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

ONCO2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en oncologie médicale (A.M. du 11 mai 2007 publié le 6 juin 2007).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation à temps plein est de 6 ans dont au moins trois années de formation de base en médecine interne et trois années de formation supérieure en oncologie médicale.

Elle comprend également une formation théorique. La formation supérieure du candidat-spécialiste consistera en trois années de stage dans un ou plusieurs services reconnus pour la formation en oncologie médicale.

Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

ONCO2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [360.0]

O Obligatoire
⊠ Au choix
△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
⊘ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
△ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
Activité avec prérequis
Cours accessibles aux étudiants d'échange
Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
[FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

				Bloc annuel					
				1	2	3	4	5	6
O Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)									
O WINTR2311	Questions spéciales de médecine interne, 1re année	Jean Cyr Yombi (coord.)	[FR] [q2] [80h] [8 Crédits]	x					
O WINTR2331	Enseignement interuniversitaire, 1re année	Jean Cyr Yombi (coord.)	[FR] [q2] [40h] [4 Crédits]	x					
O WINTR2381	Stages cliniques de médecine interne, 1re année, 1re partie		[FR] [q1+q2] [] [30 Crédits]	x					
O WINTR2391	Stages cliniques de médecine interne, 1re année, 2e partie		[FR] [q3] [] [18 Crédits]	x					
O Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)									
O WINTR2312	Questions spéciales de médecine interne, 2e année	Jean Cyr Yombi (coord.)	[FR] [q2] [80h] [8 Crédits]		x				
O WINTR2332	Enseignement interuniversitaire, 2e année	Jean Cyr Yombi (coord.)	[FR] [q2] [40h] [4 Crédits]		x				

				Bloc annuel					
				1	2	3	4	5	6
WINTR2382	Stages cliniques de médecine interne, 2e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]		x				
WINTR2392	Stages cliniques de médecine interne, 2e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]		x				

Troisième bloc annuel (60 crédits)

WINTR2313	Questions spéciales de médecine interne, 3e année	Jean Cyr Yombi (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]			x			
WINTR2383	Stages cliniques de médecine interne, 3e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]			x			
WINTR2393	Stages cliniques de médecine interne, 3e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]			x			

Quatrième bloc annuel (60 crédits)

WONCO2314	Questions approfondies d'oncologie médicale (U ou IU) 4e année	Jean-Pascal Machiels (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]				x		
WONCO2384	Stages cliniques d'oncologie médicale 4e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]				x		
WONCO2394	Stages cliniques d'oncologie médicale 4e année, 2° partie		FR [q3] [] [18 Crédits]				x		

Cinquième bloc annuel (60 crédits)

WONCO2315	Questions approfondies d'oncologie médicale (U ou IU) 5e année	Jean-Pascal Machiels (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]					x	
WONCO2385	Stages cliniques d'oncologie médicale 5e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]					x	
WONCO2395	Stages cliniques d'oncologie médicale 5e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]					x	
WONCO2375	Travail de fin d'études en oncologie médicale 1re partie		FR [q2] [] [6 Crédits]					x	

Sixième bloc annuel (60 crédits)

WONCO2316	Questions approfondies d'oncologie médicale (U ou IU), 6e année	Jean-Pascal Machiels (coord.)	FR [q2] [20h] [2 Crédits]						x
WONCO2386	Stages cliniques d'oncologie médicale 6e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]						x
WONCO2396	Stages cliniques d'oncologie médicale 6e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]						x
WONCO2376	Travail de fin d'études en oncologie médicale 2e partie		FR [q2] [] [10 Crédits]						x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ONCO2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- Conditions d'accès générales
- Conditions d'accès spécifiques

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en oncologie médicale, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée d'un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en oncologie médicale (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.
Vous trouverez les informations légales nécessaires en cliquant ici .

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des évaluations . Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne. En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en oncologie. Le candidat présentera également l'examen inter-universitaire organisé par le jury de la formation post-graduée inter-universitaire. Rédaction d'un mémoire sur un sujet en oncologie médicale et publication d'un article. Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique de master complémentaire en oncologie médicale.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du service clinique d'oncologie
Carine Relvas
Tél. 02 764.10.54

Secrétatriat facultaire MSCM
masterspec-mede@uclouvain.be
Anne Lepage
Tél. 02 764.52.35
Armand Lawson
Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure	SSS/MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Sigle	MEDE
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél: +32 (0)2 436 16 89 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyen : Nicolas Tajeddine

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)

Responsable académique du programme: jean-pascal.machiels@uclouvain.be

Jury

- Président de jury: jean-pascal.machiels@uclouvain.be
- Secrétaire de jury: lionel.dhondt@uclouvain.be